

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2017

---

RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 4)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS128

présenté par

M. Quatennens, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 8.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La modulation des effets dans le temps des décisions serait obligatoirement au désavantage des salariés puisqu'actuellement cette possibilité n'existe pas pour le juge et que les salariés sont les premiers bénéficiaires des jugements prud'homaux.